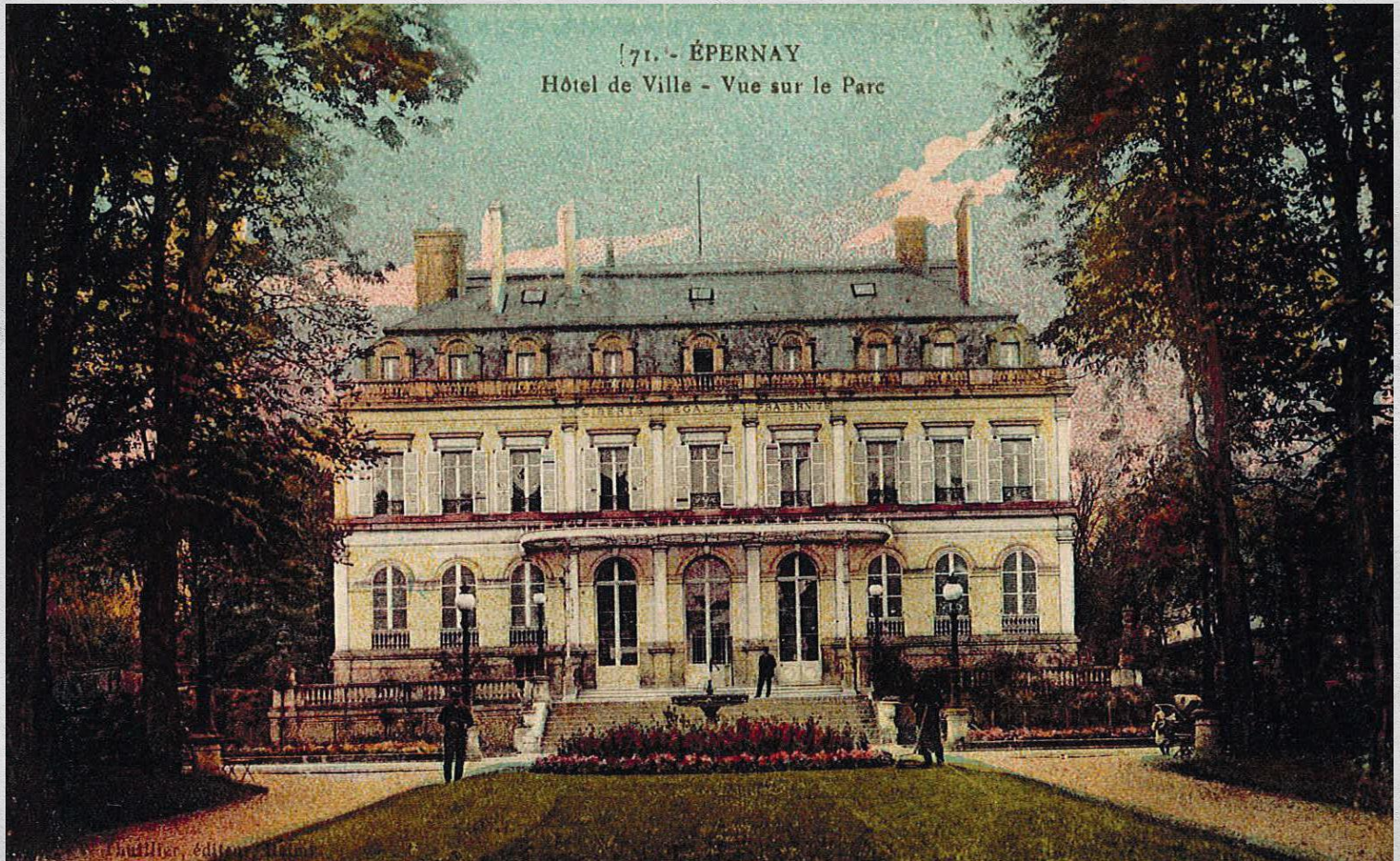


Service éducatif des Archives municipales d'Épernay



Les *100 ans* de
l'Hôtel de Ville d'Épernay

UNE FONCTION AVANT D'ÊTRE UN BÂTIMENT

Archives municipales d'Épernay

∞ *Dossier élève (16-18 ans)* ∞

Direction : Mme MOREL Marjorie

Professeur-animateur : M. de GOSTOWSKI

1 – Définissez ce qu'est un maire.

2 – En quelle année la fonction de Maire est étendue à l'ensemble du domaine royal ?

1692

1693

1765

3 – Cochez les caractéristiques de la fonction de Maire à cette époque :

Nommé à vie

Héréditaire

Uniquement destiné à la noblesse

Nommé par le roi

Elu par les habitants

Non transmissible

4 – Quel personnage prenait la fonction de Maire si personne n'achetait la charge ?

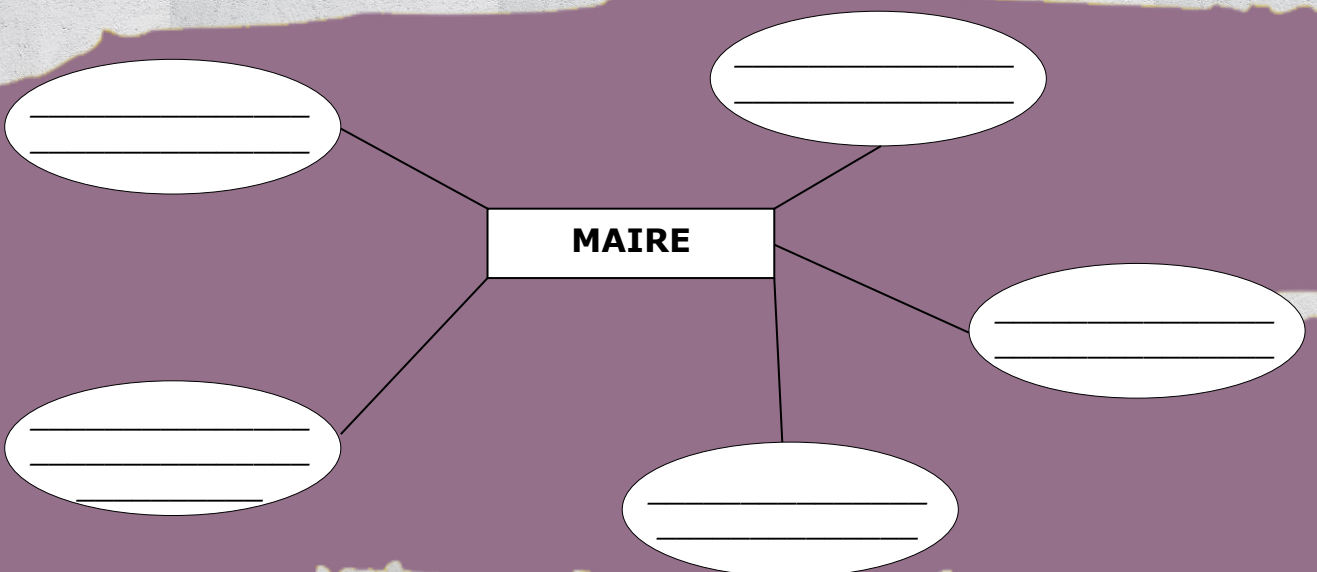
5 – D'après le panneau, pourquoi, selon vous, les échevins doivent prêter serment de fidélité au maire ?

Les échevins doivent prêter serment de fidélité au maire parce qu'il est noble.

Les échevins doivent prêter serment de fidélité au maire parce qu'il passe les troupes en revue.

Les échevins doivent prêter serment de fidélité au maire parce qu'il est le représentant du roi dans la commune.

6 – Replacer les compétences du Maire de cette époque dans les bulles :



7 – Que vient modifier l'édit royal de 1765 ?

- Les communes élisent une assemblée et un maire. Ils reçoivent une validation de leur élection par le roi.
- Les communes élisent une assemblée. Elles donnent au roi le nom de trois candidats pour être maire. Le souverain en choisit un.
- Le roi nomme une assemblée dans les communes. Elles donnent au roi le nom de trois candidats pour être maire. Le souverain en choisit un.

8 – L'édit royal de 1765 précise la durée du mandat du maire sous l'Ancien-Régime. Quelle est cette durée ?

- 3 ans 6 ans A vie

9 – Depuis quelle année la ville d'Épernay dispose-t-elle d'un maire ? Qui était-ce ?

10 – La fonction de maire a-t-elle toujours été occupée avant la Révolution française ? Préciser.

11 – Qui a été le dernier maire de l'Ancien-Régime ?

12 – Quelle loi votée à l'époque de la Révolution française crée les municipalités ?

- Loi du 5 décembre 1693 Loi du 14 décembre 1789 Loi du 5 septembre 1793

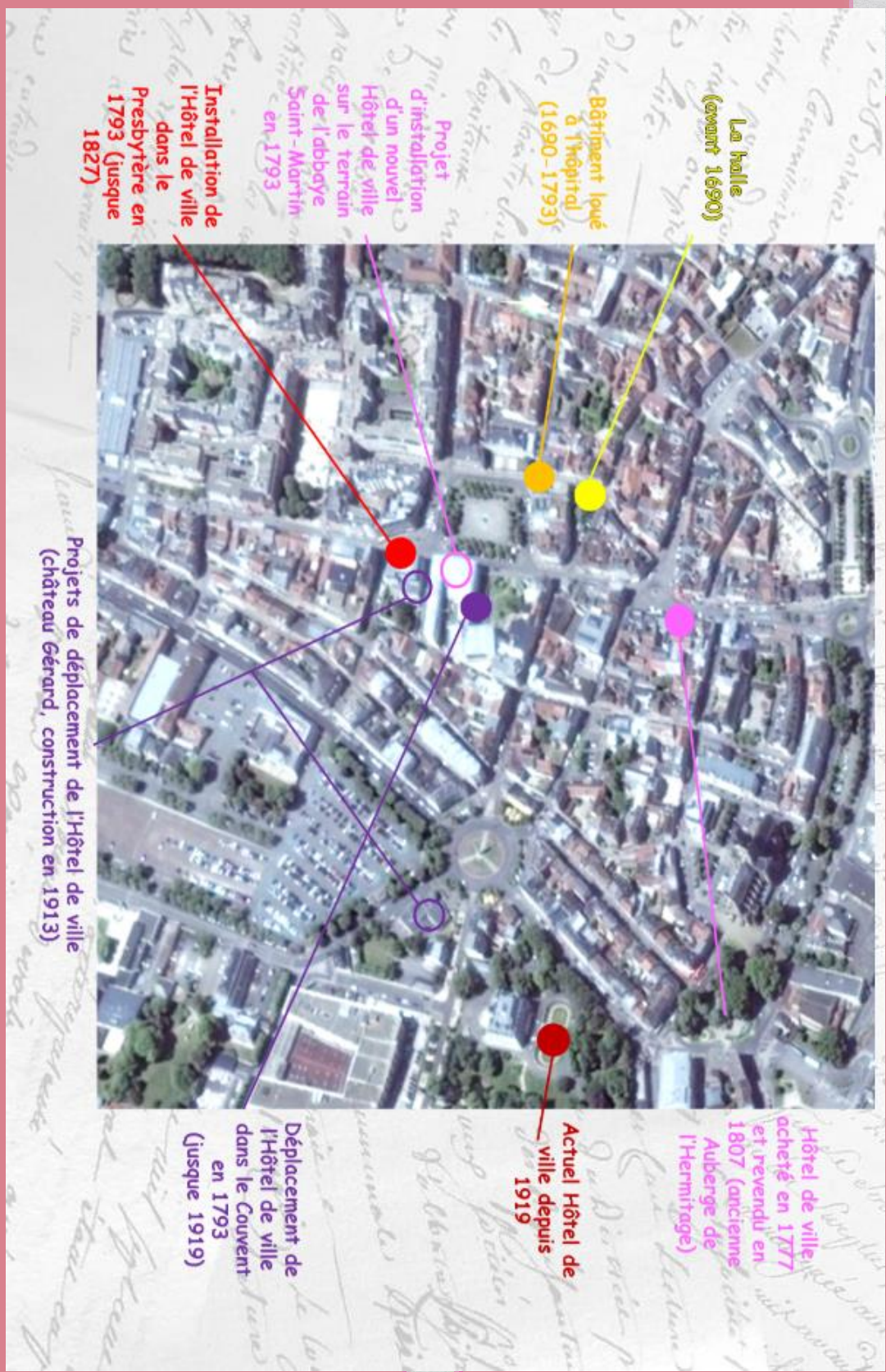
Les maires d'Épernay avant la Révolution française

Avant 1765 :	
NACQUART	1698
Thierry FAGNIER	1703
Antoine QUATRESOUS	1706
Robert SIFFLET, Sieur DULURE	1707
Vacance entre 1713 et 1765	

Après 1765 :	
Jean-Baptiste PARCHAPPE	1765
François CHERTEMPS	1769
Jean-Baptiste de REIMS	1776
Jean-Baptiste PARCHAPPE	1778
M. GILLET	1781
M. PIERROT	1785
M. PARCTELAINE	1788

Vocabulaire :

- Charge vénale : il s'agit d'une fonction ou d'une profession que l'on achète.
- Héréditaire : qui se transmet de père en fils.
- Baillage : avant la Révolution française, la France était découpée en Baillages avec à sa tête un Bailli. Il y exerçait un pouvoir administratif, financier et judiciaire.
- Echevin : représentant élu du peuple dans les villes. Il pourrait être comparé aujourd'hui au conseiller municipal.
- Passer les troupes en revue : inspection et surveillance des soldats.
- Édit : loi royale.
- Ancien Régime : ancien mode de fonctionnement politique et sociale de la France avant la Révolution française.



La Halle
(avant 1690)

Bâtiment loué
à l'hôpital
(1690-1793)

Projet
d'installation
d'un nouvel
Hôtel de ville
sur le terrain
de l'abbaye
Saint-Martin
en 1793

Installation de
l'Hôtel de ville
dans le
Presbytère en
1793 (jusqu'en
1827)

Hôtel de ville
acheté en 1777
et revendu en
1807 (ancienne
Auberge de
l'Hermilage)

Actuel Hôtel de
ville depuis
1919

Déplacement de
l'Hôtel de ville
dans le Couvent
en 1793
(jusqu'en 1919)

Projets de déplacement de l'Hôtel de ville
(château Gérard, construction en 1913)